

# Éducation. Face à l'épidémie, le gouvernement prend des mesures

## Le baccalauréat en contrôle continu

**AVEC AU MOINS** 6 500 morts dont plus de 1 400 dans les maisons de retraites et autres établissements médico-sociaux, l'épidémie de coronavirus continue de frapper très durement la France et a conduit à l'annulation des épreuves finales du baccalauréat, qui reposera cette année sur le contrôle continu.

BEP, CAP et BTS également

Les élèves de BEP, CAP et BTS seront aussi évalués via le contrôle continu. Seul l'oral de français est maintenu pour les élèves de Première, « dans la mesure du possible », fin juin-début juillet, a annoncé hier le ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer.

« Les incertitudes sont nombreuses, notamment sur la date du retour à la normale, a souligné le ministre. J'espère toujours évidemment que ce sera faisable en mai, et le plus tôt possible en mai », a-t-il précisé vendredi soir sur France 2. Le retour des élèves à l'école à cet horizon « reste une hypothèse vraisemblable » selon lui, mais « nous sommes tous dépendants de l'évolution de l'épidémie ».

Pour valider les examens prévus en fin d'année dans les différents niveaux, il a donc proposé au Président de la République et au Premier ministre, une solution « qui permette de concilier la sécurité des élèves » et leur « réussite future ».

Les 550 000 élèves de Terminales en voie générale et technologique seront notés en fonction de leurs bulletins des trois trimestres de l'année, « hors période de confinement ». Si jamais les cours ne reprenaient pas avant septembre, les professeurs devront porter une appréciation sur le livret sur ce qui s'est passé « à distance » pendant le troisième trimestre.

Un jury examinera en effet les livrets de chaque élève. L'« assiduité » sera vérifiée. Ce sera une condition pour pouvoir prétendre aux oraux de rattrapage, qui se tiendront comme d'habitude début juillet, si les conditions sanitaires le permettent, pour les élèves ayant obtenu entre 08 et 9,9/20. Et les mentions seront maintenues.

« Dans ces conditions, le contrôle continu est la moins mauvaise des solutions » et « par cette décision, le ministre montre qu'il a écouté et entendu les organisations

syndicales représentatives », s'est félicité Jean-Rémi Girard, président du Snalc, syndicat du secondaire. Pour les 185 000 élèves des lycées professionnels, les épreuves de BEP, CAP, de bac pro seront « validées sur la base du contrôle en cours de formation déjà passé et du livret scolaire ». Ce sera la même chose pour les élèves de BTS. Les notes seront attribuées par un jury d'examen.

La solution retenue a aussi l'avantage de « tenir dans tous les scénarios », selon le ministre, y compris si les élèves ne reprenaient pas les cours avant septembre.



Il n'y aura ni joie ni déception, comme de tradition dans les lycées cette année (comme ici, à Cherbourg en 2018), à l'annonce des résultats du baccalauréat. L'épidémie a poussé le gouvernement à annuler les épreuves de l'institution qui reposera sur le contrôle continu.